

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance plénière du 21 mai 2024

Délibération n°2024-16

Objet : 1. [DÉLIBÉRATION] Offre de formation 2024-2028 :

Maquettes pédagogiques et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au titre de l'année universitaire 2024-2025 des formations des composantes INSPE CvL, IUT 18, IUT 28, IUT 36, EUK CVL et IDF CvL.

Pièce(s)-jointe(s) : annexe jointe

VU les articles L712-6-1 et L.613-1 du code de l'Éducation ;

VU la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrête du 27 août 2013 relatif au master MEEF ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

VU l'arrête du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 21 mars 2024 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licences, de masters, de licences professionnelles et de Bachelor Universitaire de technologie ;

VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs au diplôme national de licence ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

VU le courrier de la DGESIP du 8 avril 2009 sur l'organisation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences ;

VU les avis favorables du conseil de gestion des composantes concernées ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit : Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter pour chaque année universitaire les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations pédagogiques dont l'université est accréditée à délivrer des diplômes nationaux.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU adopte à l'unanimité les propositions de modifications mineures relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2024-2025 mentionnées en annexe de la présente délibération.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	16
		Membres représentés :	5
		Total :	21

Décompte des votes :

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	-
Abstention :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 30/05/2024

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours cintre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

L'ensemble des maquettes pédagogiques accompagnées des M3C seront accessibles sur l'intranet de l'université ainsi que sur le site web des composantes.

<p>INSPE CVL DIU Parcours adaptés Masters Master MEEF 1ER DG + Parcours ISTEP Master MEEF ENCADREMENT EDUCATIF Master MEEF PIF Master MEEF 2ND DEGRE HISTOIRE GEOGRAPHIE Master MEEF 2ND DEGRE ANGLAIS Master MEEF 2ND DEGRE ESPAGNOL Master MEEF 2ND DEGRE LETTRES Master MEEF 2ND DEGRE MATHEMATIQUES Master MEEF 2ND DEGRE PHYSIQUE CHIMIE Master MEEF 2ND DEGRE EPS Master MEEF 2ND DEGRE SVT</p>	<p>21 votants 21 voix POUR</p>
<p>IUT 18 Licences professionnelles (LP) LP GESTION DES ORGANISATIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES LP INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES LP METIER DE L'INDUSTRIE : MECATRONIQUE, ROBOTIQUE</p> <p>Bachelor Universitaire de Technologie (BUT 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année) BUT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS BUT GENIE CIVIL - CONSTRUCTION DURABLE BUT MESURES PHYSIQUES BUT QUALITE, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION BUT GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE BUT CARRIERES SOCIALES</p> <p>Conditions d'assiduité relatives aux activités pédagogiques et aux examens</p>	<p>21 votants 21 voix POUR</p>
<p>IUT 28 Bachelor Universitaire de Technologie (BUT 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année) BUT GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE BUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS</p> <p>Conditions d'assiduité relative aux activités pédagogiques et aux examens</p>	<p>21 votants 21 voix POUR</p>
<p>IUT 36 Bachelor Universitaire de Technologie (BUT 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année) BUT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS BUT GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION</p> <p>Retiré du vote : Conditions d'assiduité relative aux activités pédagogiques et aux examens</p>	<p>21 votants 21 voix POUR</p>
<p>EUK CvL Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute</p>	<p>21 votants 21 voix POUR</p>
<p>IDF Diplômes universitaires (DU) DUEP DUP</p>	<p>21 votants 21 voix POUR</p>